

Le 30 janvier 2017

GT8, LA GRANDE FOIRE AUX BO



LE GT 8 issu du protocole est chargé d'examiner un nouveau mécanisme national de révision des BO dans les SNA.

L'idée est louable à la base et pourrait même avoir l'aval des syndicats, tant il est important d'harmoniser les calculs et d'avoir une référence nationale aujourd'hui bien mise à mal.

Les données d'entrée sont désormais également difficilement contestables puisque, sauf erreur ou incompatibilité technique rare, la DO dispose des ouvertures réelles de positions basées sur l'activité des PO radio.

UNE MÉTHODE NATIONALE

Comme souvent, l'administration arrive avec ses idées toutes faites, censées s'appliquer partout, mais elle se heurte bien vite à la réalité du terrain. Prenons l'exemple de l'assistant vigie que la DO voudrait dans son mécanisme voir supprimé dès que la salle IFR est fermée. C'est faire preuve d'une courte analyse que de considérer le peu d'utilité de cet assistant, même toutes positions remontées en vigie. Cet exemple en est un parmi d'autres...

Alors certes, l'administration souhaite procéder en deux étapes, la première étant l'application pure et simple du mécanisme et de ses règles, la deuxième consistant en une analyse locale pour prendre en compte des spécificités. Mais on se heurte alors immédiatement à l'inutilité du mécanisme national proposé, beaucoup trop rigide et inadapte. CQFD.

L'UNSA-ICNA n'est pas opposé par principe à un mécanisme national, mais il serait aberrant de reproduire en approche le paradoxe de l'I1 des CRNA, qui à force d'être patché ou trituré chaque année, par des ajouts de paramètres locaux ou exceptionnels, ne veut plus rien dire.

AJUSTER, SANS MOLESTER

En cette période d'effectifs contraints, que le protocole mettra un peu de temps à résorber, la réalité des ouvertures positions amènera à des révisions de BO. L'UNSA-ICNA sera là pour qu'en aucun cas ces révisions ne soient contraires à des principes opérationnels ou amènent des dégradations des conditions de travail. **L'UNSA-ICNA veillera aussi à ce que ces révisions si elles doivent avoir lieu ne soient ni radicales ni brutales, et n'hypothèquent pas toute possibilité de reprise du trafic là où il a baissé.**

L'UNSA-ICNA ne fera pas pour autant le marchand de tapis. L'action de l'UNSA-ICNA sera pragmatique et nationale, pour que le mécanisme issu du GT puisse être efficace et appliqué partout. Faire reconnaître, par exemple, l'utilité de tel ou tel assistant est primordial. Faire aussi baisser fortement le quota d'utilisation des contrôleurs en formation pris en compte (actuellement 50%) est indispensable pour coller à la réalité constatée partout. Sans cela, l'UNSA-ICNA ne pourra valider quoi que ce soit issu de ce GT.

ET LES EXPÉS ?

Ce GT est aussi supposé étudier les possibilités de nouvelle organisation du travail pour les organismes des groupes C et D. Force est de constater que les ICNA de ces centres ont fait leurs calculs : **l'intérêt de rentrer dans une telle démarche pour troquer une part du BO est faible, voire nul.**

Notons toutefois que le protocole prévoit dans ce GT que les spécificités de Pyrénées (double ADI) et Cayenne (travail de nuit plus fréquent et plus complexe) soient reconnues. Des premiers projets d'arrêtés ont été discutés. Une présentation de ces textes est donc attendue à l'occasion du prochain CSP. **Dans tous les cas, l'UNSA-ICNA veillera à ce que ces arrêtés ne servent qu'à apprécier de réelles contraintes locales exceptionnelles et pas une pérennisation d'une dégradation des conditions de travail.**

La baisse des effectifs et les évolutions du trafic connues ces dernières années amènent logiquement à revoir la répartition des ICNA dans les approches également. Ceci passera par l'actualisation des BO des organismes.

Néanmoins, si l'administration dit s'appuyer sur des faits mesurables avec les ouvertures radio, la même cohérence sera attendue d'elle pour mettre en conformité les besoins avec les réalités opérationnelles du terrain.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr